



Arrêté municipal n° 2025_015 Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande en date du 09 avril 2025, par laquelle l'entreprise CMV Rénov – Vielmur sur Agout, demande l'autorisation de stationner un camion toupies le lundi 9 avril 2025 de 09h à 12h au 1 Rue du Barry à Vielmur sur Agoût.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise CMV Rénov est autorisée à occuper le domaine public 1 rue du Barry, 81570 VIELMUR SUR AGOUT.

Article 2 : La présente autorisation est accordée de 09h00 à 12h00, le lundi 14 avril 2025.

Article 3 : Une déviation sera mise en place de la rue du Barry vers la rue de la Carrière.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût

Le 09 avril 2025

Le Maire,

Catherine **Rabou**

